Le collège répond aux besoins des élèves :

PAI, PPS, PAP, PPRE...

Quel plan pour qui?



Un accompagnement pédagogique spécifique est proposé aux élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers en classe :

- Les élèves en situation de handicap bénéficient d'un <u>Projet Personnalisé de</u>
 <u>Scolarisation (PPS)</u>;
- Les élèves ayant des problèmes de santé ont un <u>Projet d'Accueil</u>
 <u>Individualisé (PAI)</u>;
- Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, TDAH,...) peuvent bénéficier d'un <u>Plan</u> <u>d'Accompagnement Personnalisé (PAP)</u>.
- Lorsque des élèves rencontrent des **difficultés scolaires importantes (mais non persistantes)** qui pourraient les empêcher de maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut leur être proposé un **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)**.

La brochure « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : Quel plan pour qui ? »

(téléchargeable : http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf)

apporte toutes les précisions sur ces différentes aides et sur la façon de les solliciter.



Enfant présentant des Difficultés scolaires

Enfant malade

Si on ne connait pas l'origine des difficultés, entreprendre une démarche diagnostique : faire des bilans (CSMI, médecin traitant, Neuropsychologue, psychologue, orthophoniste...)

Troubles spécifiques des apprentissages :(dyslexie, dysprentissages :(dyslexie, dysprentissages :(dyslexie, dysprentissages :(dyslexie, dysprentissages :(dyslexie)				Elève malade
Qui ?	Enfant déjà connu de la MDPH OU des bilans ont été faits et des troubles constatés	Les difficultés sont durables (bilans psychologiques/bilans orthophoniques / troubles constatés) ET l'élève n'a pas besoin de compensations	Les difficultés sont passagères	
Besoins	L'élève a besoin de compensation MDPH : (AEEH, orientation ULIS, orientation médico- sociale, finance- ment de matériel (informatique), aide humaine (AVS ou AESH)	L'élève n'a pas besoin de compensation MDPH ET a besoin d'aménagements et d'adaptations pédagogiques	L'élève a besoin de soutien pour maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun	L'élève a besoin d'un aménagement en raison d'un trouble de santé invalidant
	ET d'aménagements et d'adaptations péda- gogiques			
Plan	PPS Projet personnalisé de Scolarisation	PAP Plan d'accompagnement personnalisé	PPRE Projet Personnalisé de réussite éduca- tive	PAI Plan d'Accueil Indivi- dualisé
Où ?	МДРН	Établissement scolaire avec constat du méde- cin scolaire	Établissement scolaire	